

Appel à projets Places en fête-édition 2014

A l'occasion de la saison estivale 2014, la Ville de Strasbourg lance un appel à projet en direction des associations locales qui souhaitent participer à l'opération «**Places en fête**».

Cette opération qui se déroulera les jeudis, vendredis et samedis du **24 Juillet au 30 Aout 2014** a pour principaux objectifs :

- De densifier et diversifier l'offre d'animation estivale en direction des strasbourgeois et visiteurs ;
- D'offrir une programmation artistique, ludique, conviviale et **participative** ;
- De valoriser les talents et les richesses artistiques et associatives locales.

« **Places en fête** » se veut être ouvert aux principales disciplines artistiques et autres formes d'expression tels que: arts musicaux, arts visuels (*photographie, sculpture, peinture, cinéma, art numérique, arts appliqués*), arts du spectacle (*danse, théâtre, cirque, conte, mime, marionnette, prestidigitation*), le jeu ou encore les activités physiques.

Il s'agit d'offrir gratuitement au grand public, des temps d'animations et spectacles d'une durée de 2h à 2h30 sur le créneau 19h-21h en investissant différentes places publiques dont voici la liste : Place Gutenberg, Place des Meuniers, Place du Château, Place Austerlitz, Place Saint-Thomas.

Vous souhaitez être partenaires de la Ville de Strasbourg, pour proposer des temps d'animation originaux, interactifs, participatifs ? Nous vous invitons à prendre connaissance de cet appel à projet et le cas échéant à y répondre.

Règlement de l'appel à projets « Places en fête-édition 2014 »

Article 1- Qui peut présenter un projet ?

Sont éligibles à cet appel à projets, les associations inscrites auprès d'un tribunal d'instance de la CUS ou ayant leur activité principale à Strasbourg.

Article 2- Quel projet présenter ?

Les projets devront prendre en compte les éléments suivants :

- S'approprier **l'espace public** : privilégier les animations et œuvres artistiques participatives et interactives. Pour les œuvres artistiques, celles-ci devront permettre au spectateur/acteur qui jouera/participera/interagira avec l'œuvre de contribuer à créer l'œuvre et non se limiter à sa simple animation.
- Bousculer les habitudes, faire place à des **expériences étonnantes et inattendues**,
- **S'adresser à tous les publics**, des plus novices aux plus aguerris, **en allant à leur rencontre et en les intégrant aux animations et œuvres artistiques**.

Article 3-Critères de choix

Les projets seront sélectionnés sur les critères suivants :

- Adéquation de l'animation avec les objectifs de l'appel à projets (dimension participative,...)
- Originalité de la proposition,
- La souplesse des besoins techniques et logistiques ainsi que la faisabilité technique
- Le montage budgétaire du projet, le coût de la programmation

La Ville de Strasbourg se réserve tout pouvoir d'appréciation relatif aux critères de recevabilité.

Article 4- Procédure de sélection

Les dossiers seront présentés à une instance de sélection composée d'élu (s) et de représentants de services municipaux. Cette instance détermine la recevabilité des dossiers au regard du présent règlement, évalue et sélectionne les projets au regard des critères ci-dessus. Cette instance pourra, éventuellement auditionner les candidats pour préciser le dossier.

Article 5- Modalités de soutien

La Ville de Strasbourg mettra à disposition pour cette opération :

- Si besoin et après analyse, du soutien technique et logistique
- Une communication spécifique détaillant la programmation.
- Un soutien financier le cas échéant.

Article 6- Constitution du dossier

Le porteur de projet devra présenter un dossier complet comprenant :

- La fiche projet « Places en fêtes- édition 2014».
- Pour les projets musicaux, une démo des productions artistiques (CD, fichier mp3, lien url,...).
- les statuts de l'association + liste du Conseil d'Administration+ copie de l'extrait d'inscription officielle
- un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Une fiche des besoins techniques (ci-jointe) indiquant notamment la surface nécessaire, temps de montage et démontage.

(Les démos ainsi que les dossiers reçus ne seront pas retournés).

Article 7- Calendrier

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **10 Avril 2014 à 18h00**.

Le dossier de candidature est à adresser, avec la mention « Places en fêtes- édition 2014 », de préférence en version électronique à : mohammed.achab@strasbourg.eu

ou par voie postale à :

Ville de Strasbourg - Service Evènements
1, Parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

Votre interlocuteur sur cet appel à projets est M. Mohammed ACHAB : mohammed.achab@strasbourg.eu

Dossier de candidature Places en fête 2014

Fiche présentation du projet

Identification de la structure

Nom de la structure :	
Adresse Postale :	

Représentée légalement par :

Nom-Prénom :		
Mobile :		Fixe :
Courriel :		

PERSONNE REFERENTE pour contact avec les services de la Ville :

Nom-Prénom :		Fonction :	
Mobile :		Fixe:	
Courriel :			

Renseignements concernant le projet

Titre du projet :

Date(s) souhaitée(s) (cochez une ou plusieurs cases)

	jeudi 24 juillet 2014		jeudi 21 août 2014
	vendredi 25 juillet 2014		vendredi 22 août 2014
	jeudi 31 juillet 2014		samedi 23 août 2014
	vendredi 1 août 2014		jeudi 28 août 2014
	samedi 2 août 2014		vendredi 29 août 2014
	jeudi 7 août 2014		samedi 30 août 2014
	vendredi 8 août 2014		
	samedi 9 août 2014		

La ou les date(s) souhaitée(s) sera/seront validée(s) définitivement par le service Evènements de la Ville de Strasbourg en fonction du calendrier général et de la cohérence de la programmation. Si plusieurs dates retenues, il n'est pas exclut d'une rotation sur les différentes places.

Présentation de l'action

Description du projet d'animation : nature et contenu, nom artistes/groupes proposés, genres et styles artistiques, durée de l'animation, nombre d'encadrant, toute autre information utile,...* :

CONDITIONS PARTICULIERES DE PARTICIPATION :

L'action est-elle accessible aux personnes porteuses de handicap ?

Si oui, préciser le type de handicap :

 (handicap moteur)	 (handicap auditif)
 (handicap mental léger)	 (handicap visuel)

COMMUNICATION

IMPORTANT : nous travaillons très tôt sur la réalisation des outils de communication. Nous vous invitons à préparer un texte qui présente votre projet en 4-5 lignes (avec un titre et/ou une accroche) * :

Renseignements techniques

Surface nécessaire (en m ²)				
Contraintes du lieu (ex : un sol sans pavé,...)				
Temps de montage estimé (en h)		Temps de démontage estimé (en h)		

Besoins techniques et logistiques

Avez-vous besoin d'un branchement électrique ?	OUI	NON
Si oui, indiquez les caractéristiques de la fourniture d'électricité :	kW	
Nature de l'utilisation (sonorisation, éclairage, etc...)		
Avez-vous besoins de matériel ?	OUI	NON
Si oui cochez la case correspondante et indiquez la quantité	Dimensions de l'unité	Quantité
Matériel de sécurisation		
Barrières métalliques	L 250 cm / h : 110 cm	
Mobilier		
Chaise métallique		
Table plastique grise rectangulaire	L : 0,80m L : 1,80m	
Table brasserie		
Banc brasserie		
Divers		
Protente (tente pliante professionnelle)	I:3,00m x L : 3,00m h:2.00m	
Praticable	1.00m X2.00 m (H. 0.2 à 1m)	
P : Profondeur / I : largeur/ L : longueur/ H : hauteur		

Volet financier

Coût unitaire pour 1 date (prix TTC)		€		
Possibilité de tarif dégressif		OUI		NON

Fait à : _____ le : _____

En cochant cette case, je soussigne _____
représentant(e) légal(e) de la structure,

- Déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement de l'appel à projet ;
- Déclare que la structure est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales;
- Certifie exactes les informations du présent dossier ;
- M'engage à signaler par toute correspondance, toute modification du projet ou de la demande

Annexe 1 : Dispositions à respecter en cas de sélection de votre projet

ACCÈS	La structure intervenante devra veiller à ce que les entrées des immeubles voisins, des garages et des cours restent dégagées durant toute la manifestation et que l'occupation de la chaussée permette néanmoins, à tout moment, l'accès des riverains et le passage des véhicules de secours. Seuls les véhicules autorisés pourront accéder sur le site uniquement pour charger et décharger le matériel. Le stationnement pourra être autorisé exceptionnellement si nécessaire. Le numéro d'immatriculation du ou des véhicules légers devra être fourni par mail à votre contact Ville de Strasbourg, 1 semaine avant la date prévue de votre intervention.
MATERIELS	La structure intervenante, installe et démonte pour les besoins de son animation, les accessoires et matériels dont elle est légitimement détentrice ou mis à sa disposition. En cas de mise à disposition de matériel par la Ville de Strasbourg, elle en assure la réception et le gardiennage jusqu'à sa reprise. Toute installation d'écran, de tonnelle ou d'autre matériel devra être lestée (sans percement ou cloutage au sol, façade, arbre ou mobilier urbain) de façon à assurer leur stabilité vis-à-vis du vent et pour empêcher tout risque de chute, basculement ou renversement.
ELECTRICITÉ	Si la structure intervenante bénéficie de la mise à disposition d'un coffret électrique, elle ne devra pas dépasser, pour ses installations électriques, la puissance qui lui est fixée par la Ville de Strasbourg. Elle devra prévoir les rallonges en quantité et longueur nécessaires à ses installations et veiller à ce que les câblages ne constituent pas une entrave à la circulation. Il est strictement interdit d'intervenir sur du matériel de la Ville de Strasbourg de type armoire électrique.
SONO	Les projets de musique acoustique seront privilégiés. Toutefois, si une légère sonorisation est nécessaire, la structure intervenante sera autorisée à sonoriser le domaine public aux dates et horaires de la manifestation, sous réserve que les niveaux de pression acoustique (précisés sur l'arrêté de sonorisation qui sera délivré) ne soient pas dépassés.
COMMUNICATION	Si la structure intervenante élabore des supports de communication, il convient, d'intégrer le logo de la Ville de Strasbourg et le marqueur été (fournis sur demande). Une fois élaborés, les supports devront être soumis à la Ville de Strasbourg pour validation avant toute diffusion. Toute mention promotionnelle ou publicitaire de nom de marque sur tout support sur le site de la manifestation est soumise à l'accord préalable de la Ville de Strasbourg.
SECURITE	En cas de force majeure (trouble à l'ordre public, incidents matériels, évènements accidentels, conditions météorologiques défavorables ou tout autre évènement qui pourrait porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens), la Ville de Strasbourg s'autorise à suspendre ou annuler la manifestation sans incidence financière pour la structure intervenante.
DIVERS	La vente ou la distribution de boissons ou produits alimentaires est proscrite. L'utilisation de barbecue ou tout autre appareil de cuisson est strictement interdite.